



QU'EST-CE QUE LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) est un mécanisme instauré en 2006 par l'État, qui oblige les fournisseurs d'énergie (appelés «Obligés») à aider ceux qui en consomment (Collectivités, particuliers et entreprises) à faire des économies d'énergie.

Les obligés doivent apporter la preuve de leur démarche envers les consommateurs en collectant des certificats (CEE) qu'ils obtiennent en les incitant à investir dans des travaux d'économies d'énergies (isolation du bâti, changement d'un équipement technique, mise en place d'une GTB, etc).



DÉFINITION : CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - CEE

Les CEE - aussi appelés «primes énergie» - comptabilisent la quantité d'énergie économisée sur la durée d'usage estimée d'un équipement technique performant (ex : chaudière à condensation, ballon d'eau chaude solaire, etc...) ou d'une action de rénovation thermique (ex : isolation de combles, remplacement de fenêtres, etc...) :

Plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume des CEE est grand.

- Des fiches travaux standardisées d'amélioration énergétique ont été établies par l'État avec un gain en «kilowattheures cumulés et actualisés» kWh cumac (ou KWhc) correspondant à chaque type de travaux.
- Ces économies d'énergie sont comptabilisées en «Mégawattheures d'énergie finale» (MWh Cumac ou MWhc) avec 1 CEE = 1 koWh Cumac = 0,001 MWhc.
- Le programme de soutien à l'investissement proposé par le SIEDS est basé sur la valorisation des CEE sur la base de 7 euros HT Mwhc).
- La prime est doublée ou triplée en fonction du niveau performance énergétique de vos travaux (scénarios de travaux N°1, 2, ou 3).

LES NIVEAUX D'ISOLATION À RESPECTER

Désignation	RT existante (élément par élément)	CEE
Parois verticales (murs)	$R \geq 2,3$	$R \geq 3,7$
Plancher Haut	$R \geq 4,5$	$R \geq 6$
Plancher Bas	$R \geq 2,0$	$R \geq 3,7$
Fenêtres	$U_w \leq 1,8$	$U_w \leq 1,3$
Portes	$U_d \leq 2,0$	$U_d \leq 1,3$

R = résistance thermique en m²K/W

U_d = coefficient de transmission thermique des portes (W/m²K)

U_w = coefficient de transmission thermique des fenêtres (W/m²K)

Les valeurs minimales (en vert) attendues pour l'obtention des CEE sont à respecter afin de bénéficier des subventions du SIEDS.

COMPOSITION D'UN DOSSIER CEE

Un dossier CEE se compose des éléments suivants :

- Une convention signée entre la collectivité et le SIEDS (passée avant la notification des marchés ou la signature des devis) prouvant notre rôle incitatif et participatif,
- Un devis éligible signé,
- Une facture éligible signée,
- Une attestation sur l'honneur fournie par le SIEDS signée par la collectivité et son entreprise qui atteste le bon achèvement des travaux réalisés dans les conditions décrites du devis.

N'hésitez pas à contacter votre économiste de flux pour plus d'informations.